

FONSORBES

citoyenneté 2000

EDITO DE LA PRÉSIDENTE, CHRISTINE LACOSTE

Cela fait cinq ans que j'ai rejoint l'association FC2000. J'y ai trouvé des personnes compétentes, sérieuses, honnêtes, désintéressées, soucieuses du meilleur pour la commune et ses habitants et toujours à l'écoute des points de vue émis.

J'en suis l'actuelle présidente.

Comme beaucoup de Fonsorbais, vous vous intéressez à la vie de la commune, vous attendez nos journaux pour lire avec curiosité notre point de vue sur les choix de la majorité et nos propositions. Vous partagez notre vision de la gestion communale, vous avez envie de participer activement à une démarche citoyenne.

Parce que Fonsorbès mérite votre intérêt et votre investissement, alors, venez nous rejoindre.

Nos prochaines réunions sont fixées les lundis 28/05 et 03/07 à 20h30 salle Moundran.

AG le 01/06 19h30 salle Duffaut

DÉMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etienne Machu (groupe FC2000): « *ma démission du conseil municipal n'est motivée*

que par des raisons strictement professionnelles. L'avenir étant pour ma part fort incertain, j'ai besoin d'une totale disponibilité, il ne saurait y avoir de malentendu. »

Après 4 ans de travail efficace au sein du groupe des élus FC2000, Etienne Machu est donc remplacé depuis Février 2012 par Jacques Lerat. En 2012, Etienne a repris son adhésion à l'association FC2000.

Marie Christiane Larroque (groupe PS) : lettre de démission adressée au Maire le 26/08/11 :

« *J'ai le regret de vous faire savoir que je demande ma démission du Conseil Municipal, en effet, après avoir été humiliée en date du 10/05/11 par vos suppositions et accusations non fondées et celle de votre adjoint au social, j'estime ne plus avoir ma place au sein de votre équipe.* »

Après cela, nous doutons fortement que Madame Larroque ait adhéré à la section locale du PS en 2012.

GARAGE CITROEN : LA FAUTE DU MAIRE

Résumé de l'épisode précédent (journal n°48) :

Le propriétaire du garage Citroën veut monter une concession de cette marque. Pour cela, il doit s'agrandir. Le Maire lui signe le 21/05/11 une promesse de location (et éventuellement de cession si possible) du terrain situé derrière son garage, or il s'avère à posteriori que ce terrain est un espace vert qui ne peut être utilisé à d'autres fins ! Entre temps, fort de l'engagement du Maire, le garagiste a acheté l'atelier contigu à son garage. Pour réparer la faute, une proposition d'achat pour 200 000€ HT de l'atelier devenu

inutile a été faite le 12/12/11. A ce jour, ce sont les avocats des deux parties qui en discutent.

Cette somme n'est pas provisionnée sur le budget 2012. On peut se demander comment on va la payer et ce que l'on va faire de cet atelier si les actuels propriétaires acceptent la transaction avec la commune.

Le Maire a commis une faute. Il a signé une promesse de location sans avoir approfondi le dossier. Sa signature engage la commune, ses finances et les Fonsorbais qui, eux, vont certainement devoir payer.



FC 2000, le bulletin

mai 2012

n° 49

Résultats élection municipale 2008

PS-PC: 45,06%
FC 2000: 40,37%
UMP: 14,57% /

BUDGET COMMUNAL 2012

- L'AVIS DE FC2000 SUR LE BUDGET 2012

L'état des finances de la commune ne change guère d'une année sur l'autre, il n'est toujours pas bon. Même si cette année, les ratios semblent plus corrects, ce n'est qu'une illusion, en réalité ils n'ont pas changé par rapport aux années précédentes. Les dépenses et les recettes de fonctionnement ont été augmentées par la fiscalité du Sivom. C'est une somme qui ne fait que rentrer et sortir, mais elle permet de faire baisser les ratios. Les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement seraient de 61,53% sans l'effet Sivom, avec l'effet Sivom on est à 53,87% alors que la moyenne nationale pour les communes de la même strate que la nôtre est de 49,26%. On est toujours au-delà de la moyenne

Nous continuons à vivre au-dessus de nos moyens.

En effet, les recettes de fonctionnement ne suffisent pas à couvrir nos dépenses de fonctionnement. Pour équilibrer le budget de fonctionnement (12,5 millions d'€ dont 1,5 million Sivom) il a fallu ajouter 385 000€ (une partie de l'excédent de l'exercice précédent déjà alimenté lui-même par des ventes de terrains) et 400 000€ (qui proviennent de la vente des terrains de Cachac).

Contrairement à ce qui nous est promis depuis plusieurs exercices, pas une ligne de dépense à la baisse.

Nous dépensons 785 000€ de trop, qui sont cette année encore couverts par la vente de terrains communaux. Or cet argent dans une commune bien gérée aurait dû servir à financer l'investissement. Depuis plusieurs années, nous avons un budget d'investissement très faible qui permet à peine d'entretenir les bâtiments existants. Nous n'avons même pas les moyens de financer sur cet exercice la totalité de la salle multi activités de Cantelauze promise depuis plusieurs années. Elle se fera sur 2 ans. Il n'est même plus question d'une salle de spectacle pour une commune de 11500 habitants, nous n'en avons pas les moyens.

« Nous continuons à vivre au-dessus de nos moyens. »

Pour ces raisons, nous n'avons pas voté le budget de la commune ni en fonctionnement ni en investissement.

Nous n'avons pas voté l'affectation des résultats de 2011. Ces résultats, dans une gestion saine, auraient dû être affectés entièrement à l'investissement.

Nous avons voté pour la stabilisation des taux des taxes communales.

- LES IMPÔTS LOCAUX

La majorité municipale a décidé, en 2012, de ne pas augmenter les taux applicables aux taxes communales. Il faut dire qu'ils les avaient bien majorés en 2010 et 2011 :

	2010	2011	2012
Taxe d'habitation	+2,30%	+4%	0
Taxe sur le foncier bâti	+4,30%	+4%	0
Taxe sur le foncier non bâti	+2,20%	+4%	0

Nos impôts 2012 nous coûteront quand même plus cher du fait de l'augmentation de 1,8% des bases locatives décidée par l'Etat et de l'augmentation décidée par le Conseil Général.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Voilà des années que nous demandons en vain (question réitérée lors des conseils municipaux du 31/01/12 et du 29/02/12) que les subventions versées aux diverses associations soient calculées sur des critères objectifs et équitables.

Ce ne sera pas pour cette année bien que chaque fois que nous en parlons, la réponse qui nous est faite est « nous y travaillons », ils feraient mieux de nous répondre « nous n'en voulons pas ».

Les critères subjectifs (fixés par qui ? pourquoi ?) perdurent donc en 2012.

Exemple : L'Avenir Fonsorbais Omnisports touche 42 882€ à répartir entre 17 sections. A lui tout seul, l'Avenir Fonsorbais Football en perçoit 17 000€ soit 39,6 %.

Si une association, quelle qu'elle soit (nous n'avons pas de grief contre le foot) est privilégiée, c'est évidemment au détriment des autres. **Il est facile de définir des clés de répartition. FC2000 l'a fait, nous sommes prêts à les montrer à la majorité.**

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

C'est le Maire qui est président du Conseil d'Administration du CCAS. Le Conseil d'administration est composé d'élus du Conseil Municipal (dont 2 élus FC2000) et de membres désignés par le Maire.

Comme son nom l'indique, le CCAS se doit de faire du social. Ses ressources proviennent principalement du budget de la commune qui lui verse en 2012 une subvention de fonctionnement de 230 000€.

La deuxième dépense, très loin derrière les frais de personnel, on la trouve sur la ligne budgétaire « fêtes et cérémonies » à savoir 30 000€. C'est avec cet argent que sont payés les repas et le voyage du 3^{ème} âge.

Une autre ligne retient notre attention, c'est celle dénommée « aides », elle n'est que de 5 000€ et c'est très peu au vu du nombre de foyers en difficulté. C'est sur cette ligne qu'est pris, par exemple, l'argent nécessaire aux familles les plus démunies pour les aider à payer les tickets de la cantine scolaire.

Après avoir demandé et obtenu que le Quotient Familial soit pris en compte pour fixer le prix du ticket cantine, FC 2000 fait la même demande pour les activités seniors, les économies ainsi réalisées permettraient de majorer le budget « aides ». Les retraités les plus aisés participeraient financièrement aux activités proposées alors que pour les plus défavorisés, c'est toujours le CCAS qui prendrait tout à sa charge.

Voici la lettre adressée dans ce but au Président du CCAS par Christine KRIER et Adda HERNANDEZ, Conseillères Municipales FC2000 le 20 mars 2012 : « Monsieur le Président,

Nous avons, lors de la présentation du DOB en Conseil d'Administration du CCAS fait des propositions, notamment sur la mise en place d'un quotient familial pour seniors.

Il serait appliqué lors de voyages, repas. Les tarifs pourraient ainsi, en fonction des revenus, aller de la gratuité à une participation financière justement modulée.

Ces rentrées financières permettraient au CCAS de venir en aide à davantage de familles en difficulté. Nous souhaitons qu'une étude soit menée afin d'en connaître la faisabilité. »

« La vie du CCAS Fonsorbais est un long fleuve tranquille. »

Réponse en date du 17/04 : Coût estimé pour la mise en place 7 276€ pour 424h de travail.

Donc, ce n'est pas possible, trop compliqué avec une réticence probable des intéressés.

Nous nous doutions de la réponse : terrain sensible, clientélisme. **Pourquoi ce qui se fait ailleurs (voir Fontenilles et Plaisance) ne peut pas se faire à Fonsorbes alors qu'il n'est question que de solidarité ?**

Pour mémoire, la proposition que nous avons faite de vacances seniors aidées par l'Agence Nationale des Chèques Vacances a, elle aussi, été refusée.

La vie du CCAS Fonsorbais est un long fleuve tranquille, **les idées nouvelles n'y sont pas les bienvenues, surtout quand elles émanent de l'opposition.**

INTERCOMMUNALITÉ :

LA MAJORITÉ MUNICIPALE S'ENFONCE

Voici ce que les élus PS ont écrit au sujet de FC2000: « concernant l'intercommunalité, les voilà frappés d'amnésie sur les différentes initiatives de la majorité municipale depuis 2002 (Pays St Lysien, Axe Sud, Save au Touch, CAM) ».

Les élus PS dressent eux mêmes la liste des portes auxquelles ils ont tapé. A ce jour, aucune ne s'est ouverte. Ils pourraient faire l'analyse de leurs échecs répétés. Mais non, pas le moindre questionnement sur les refus des autres de nous intégrer, aucune autocritique.

Cet exemple, aux conséquences dramatiques pour nos finances, est malheureusement typique de leur mode de fonctionnement.

Le fait que nous ne soyons toujours pas en intercommunalité nous a fait perdre des centaines de milliers d'euros : dotations de l'Etat aux communes en intercommunalité non perçues et pas de partage de certaines dépenses avec d'autres communes.

La cantine scolaire en est le parfait exemple :

Depuis le 01/01/12, nous achetons les repas à la CAM en tant que prestataire de services. Le coût des repas revient nettement moins cher que lorsque nous les produisons. Le ticket repas a donc baissé de 0,50€. Cela représente pour une famille de 2 enfants qui mangent tous les jours (hors vacances scolaires) à la cantine une économie de 150€/an. Imaginez quelles économies les familles auraient faites si notre commune avait intégré une intercommunalité ayant pour compétence « cuisine scolaire » dans les années 2000 !

RÉVISION DU PLU RETOQUÉE PAR LE SCoT

Le Plan Local d'Urbanisme, c'est la commune qui le fixe.

Le Schéma de Cohérence Territoriale, c'est le Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine qui l'établit. Les POS de toutes les communes de la grande agglomération doivent être en compatibilité avec les orientations du SCoT.

Suite à la dernière révision du SCoT, le commissaire enquêteur a retoqué plusieurs demandes formulées par la mairie de Fonsorbes.

Ainsi, nous avons dénoncé sur notre dernier journal la volonté de la majorité municipale de transformer une petite partie de la Zone Naturelle du Banayre en zone constructible. Cela ne devrait pas se faire. Conclusion du commissaire enquêteur : *« les terrains concernés s'inscrivent dans les espaces naturels préservés du SCoT arrêté. Ils sont classés dans le PLU opposable en zone N et concernent la zone du Banayre. En l'état de projet du SCoT, cette demande n'apparaît pas justifiée ».*

Une demande similaire a été faite sur Bidot. Refusée. Avis du commissaire enquêteur : *« cette demande vise l'augmentation des capacités d'accueil à proximité de la base de loisirs de Bidot. Secteur en espace agricole préservé par le SCoT, non contigu au tissu urbain de la commune, il ne peut être le support de pixel. En l'état de projet de SCoT, cette demande n'apparaît pas justifiée. »*

Heureusement que le SMEAT par le biais du SCoT est là pour préserver les zones vertes de la dérivation bétonneuse de la majorité municipale (trop souvent orientée pour préserver les intérêts des promoteurs)! **Pour confirmer tout cela, il faut que la prochaine révision du PLU le prenne en compte. L'enquête publique aura lieu du 29/05 au 28/06. Vous pouvez vous rendre à la mairie pour consulter le dossier et donner votre avis sur l'évolution de la commune en matière d'urbanisme.**

LE GROUPE PS SENSIBLE A SES PROPRES RELENTS

Dans la tribune du groupe politique "Sensibilité PS" parue dans le journal de Fonsorbes d'avril 2012 on peut lire:

"... d'autres se complaisent (depuis de nombreuses années) dans les miasmes des cloaques en distillant mensonges, contrevérités (je profite d'ailleurs de la présente pour corriger la faute: contrevérité s'écrit bien en un seul mot!), calomnies"

Bigre!!!

Alors je me suis plongée dans mon dictionnaire...

Cloaque:

- 1- Réceptacle des eaux sales, des immondices; masse d'eau croupie et infecte; lieu très sale.
- 2- Foyer de corruption morale ou intellectuelle.
- 3- Orifice commun des voies urinaires, intestinales et génitales de certains vertébrés, notamment des reptiles et des oiseaux.

« Heureusement que le SMEAT [...] est là pour préserver les zones vertes de la dérivation bétonneuse de la majorité municipale. »

Miasmes : Emanations dangereuses de matières putrides dégageant une odeur désagréable.

Pour ce qui est du cloaque je suppose que je peux mettre de côté la dernière définition.

J'en conclus donc que lorsque nous plongeons dans les dossiers que l'on veut nous cacher, nous plongeons dans le cloaque (voir ci-dessus les définitions) et risquons d'être intoxiqués par des émanations dangereuses...

Ils ont vraiment piètre opinion de ce que peuvent receler les dessous de leurs affaires!!!

BLOG FC 2000

retrouvez FC 2000 sur le net:
<http://fc2000.over-blog.com>

Toutes les informations utiles, l'actualité de FC 2000, mais aussi vos questions, commentaires, réactions,...

Vous pouvez aussi nous écrire par mail: fc2000@orange.fr

Rejoindre FC 2000, nous aider

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

E-mail:..... Tel:

Je souhaite prendre contact, m'informer des propositions de FC 2000 et de ses initiatives

Je souhaite adhérer à FC 2000 (adhésion: 43€, chèque à l'ordre de : Marc Siméon, mandataire financier de FC 2000)

signature:

A renvoyer à FC 2000,
2bis chemin du Bois,
31470 Fonsorbes